



Rapport d'audit CPNEFP prévention sécurité Agrément **Titre à Finalité Professionnelle APS**

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	19/04/2021	V2	Organisme de formation

Organisme de formation contrôlé :

Adresse de réalisation de la formation :

Référent désigné :

Fonction :

Coordonnées :

N° d'agrément :

Typologie du contrôle :

- Contrôle session et ou examen
- Visite préalable agrément initial
- Visite de levée de sanction
- Visite déménagement

Référentiel : Cahier de charges Agrément CPNEFP - **Titre à Finalité Professionnelle APS**

Le contrôleur mandaté par la CPNEFP peut être amené à questionner un ou l'intégralité des stagiaires sur la base de la totalité des éléments contenus dans cette grille de contrôle.

Ce rapport comporte :

- Page de garde
- Calendrier du contrôle
- Grille d'évaluation

Date :

Arrivée sur le site :

Départ du site :

Contrôleur mandaté par CPNEFP :

Signature du contrôleur :

Signature:

Je soussigné

Fonction

Certifie avoir reçu ce jour un contrôleur de l'ADEF dans le cadre d'un contrôle prévu par l'ADEF.

La grille d'évaluation m'a été remise.

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	19/04/2021	V2	Organisme de formation

PHASES	ACTEURS	DOCUMENTS
<u>Réunion préparatoire</u> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel de l'objectif du contrôle - Présentation de la grille de contrôle 		<p><i>CDC CPNEFP applicable au 16/11/2020</i></p> <p><i>ARRÊTÉ DU 01/07/2016 MODIFIÉ relatif à la certification des organismes de formation</i></p>
<u>Phase active</u> <ul style="list-style-type: none"> - Questionnement - Examen des items - Evaluation des écarts 		
<u>Réunion de fin de contrôle</u> <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse verbale des écarts - Tampon et signature de la page de garde 		

DOSSIER AGRÉMENT

Réfèrent TFP APS <i>(Article 1er du CDC)</i>	Correspond à la personne déclarée sur le site de l'ADEF		
	Connaissance du cahier des charges en lien avec l'agrément		
Certification de compétences (accréditation COFRAC) <i>(Article 1er du CDC)</i>	Le certificat est disponible (liste sur le site du CNAPS)		
	En cours de validité + attestation annuelle	Certicateur : Date de validité :	
Autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS <i>(Article 1er du CDC)</i>	En cours de validité	N° : Date de validité :	
Communication	La communication faite est sans ambiguïté, les numéros d'autorisation d'exercer et d'agrément ADEF apparaissent sur l'ensemble des documents		
Habilitation SST <i>(Article 1er du CDC)</i>	Encours de validité (agrément INRS ou convention)	Habilitation ou convention avec : Date de validité :	

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	19/04/2021	V2	Organisme de formation

N1	Conforme	N2	Point d'amélioration	N3	Non-conforme	N4	Non applicable	N5	Non vérifié
----	----------	----	----------------------	----	--------------	----	----------------	----	-------------

DOSSIERS CANDIDATS

Dossiers des candidats (stagiaires) : <u>Conformément à l'arrêté du 01/07/16 relatif à la certification des organismes de formation</u> (Article 3 du CDC)	Les candidats sont déclarés au plus tard le premier jour d'entrée en formation		
	Copie du justificatif de la pièce d'identité, recto verso, ou Titre de séjour en cours de validité		
	Autorisation préalable (antérieure à l'entrée en formation) / provisoire		
	Tests de Branche d'entrée en formation sont obligatoirement utilisés (Support XADIA)		
	Contrat ou convention de formation de formation sont établis		
	Convocation à la formation et à l'examen		

LOCAUX ET MATERIEL

Plateau pédagogique (Articles 2 et 4 du CDC)	Salle(s) de cours adaptée(s) aux exigences de la CPNEFP : minimum de 25m ²	Nombre de salles : Conforme :	
	Matériel disponible : tables, chaises, moyens de projection du support de formation		
	Présence d'au minimum 3 PC ou tablettes informatiques à disposition des stagiaires dans le centre de formation avec logiciel de traitement de texte pour la réalisation de comptes rendus		
	Un PC de Sécurité dédié et indépendant		
	Un espace de travail sécurisé permettant la pratique de l'UV gestion des situations conflictuelles dégradées (espace libéré <u>ou</u> espace aménagé avec tapis de sol épais <u>ou</u> convention de mise à disposition)		
	Un chemin de ronde d'au moins 100m, avec 8 poteaux fixes (Départ et arrivée compris dans les 8 poteaux) ainsi que les points événements (fuite d'eau, incendie, effraction) permettant une mise en situation pratique offrant la possibilité aux stagiaires de rencontrer plusieurs types de situations comprenant à minima 2 des éléments suivants : escalier, parking, salle (à l'exclusion de la salle de cours)		

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	19/04/2021	V2	Organisme de formation

Matériel examen	Présence de 12 tablettes ou ordinateurs et d'une connexion internet adaptée		
Locaux <i>(Articles 2 et 4 du CDC)</i>	Les locaux sont adaptés à la réglementation du code du travail (environnement général, conditions climatiques et sonores) et permettent les mises en situation pratiques		
	État général des locaux		
	Présence d'une zone de détente pour les stagiaires		
	Présence d'au moins deux sanitaires Homme/femme <i>Conformément au code du travail</i>		

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	19/04/2021	V2	Organisme de formation

SST disponible et conforme <i>(Articles 2 et 4 du CDC)</i>	Mannequin nourrisson		
	Mannequin enfant		
	Mannequin adulte		
	Fournitures (poumons...vérification des factures)		
	Outils de simulation pour les cas concrets		
	Plan d'intervention SST		
	Trousse de secours		
	Défibrillateur pédagogique automatique ou semi-automatique externe		
	Cahier et procédure de suivi d'entretien et de désinfection		

Matériels incendie <i>(Articles 2 et 4 du CDC)</i>	Aire de feu permettant l'emploi d'extincteurs sur bac à feu écologiques à gaz ou autres systèmes équivalents homologués (convention établie pour le lieu de formation/interdit sur la voie publique)		
	Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), pédagogiques : (possibilité de démontrer le fonctionnement en cas de coupure de l'alimentation en énergie)		
	Divers détecteurs incendie et déclencheurs manuels (plusieurs couleurs)		
	Têtes d'extinction automatique à eau non fixées (2 minimum)		
	1 extincteur en coupe		
	12 extincteurs à eau et 2 extincteurs CO ²		
	Des plans d'évacuation		

Equipements du PC sécurité pédagogique <i>(Articles 2 et 4 du CDC)</i>	Un ordinateur dédié permettant l'archivage des 4 dernières sessions avec : *un système de pointage et d'enregistrement des rondes permettant d'organiser différents exercices pratiques avec 8 points de contrôles minimum(dont 1 point de Départ et 1 point de retour situé dans le PCS), et des points d'événement « incendie », « fuite d'eau » et « effraction » *Logiciel de main courante électronique opérationnel		
	une centrale d'alarme intrusion ou un système analogue en état de fonctionnement permettant des mises en situation pédagogiques (et permettant la réalisation de levée de doute), relié à différents types de détecteurs répartis sur le site de formation		
	Un système de vidéosurveillance équipé d'un écran permettant d'analyser les images de 3 caméras minimum, installées hors PCS		
	SSI de catégorie A dédié, en état de fonctionnement (ou système analogue)		
	Modèles d'imprimés (permis feu, consignes diverses)		
	Modèle de main courante et de rapports d'anomalies en version papier		
	Registre des consignes ou des procédures adaptées au site de formation		

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	19/04/2021	V2	Organisme de formation

	Registre des clés avec boîte à clés fixée et index de référencement des clés : passe général, passe partiel...		
	Registre des visiteurs		
	Badges et registre des badges		
	Fiche réflexe téléphone :		
	3 appareils émetteurs-récepteurs dont l'un est équipé de la fonction DATI ou 3 appareils émetteurs-récepteurs et un autre système analogue équipé de la fonction DATI indépendant relié au PC de sécurité		
	3 téléphones, dont un identifié « ligne pompiers » et les consignes d'emploi (fiche réflexe) permettant de simuler une communication entre le poste de contrôle et un interlocuteur situé dans une pièce différente : deux téléphones sont situés dans le PCS, dont au moins un communique avec le troisième, à l'extérieur du PCS.		
	Gants pour les exercices de palpation : hors gants d'hygiène, de jardinage ou de travaux		
	1 magnétomètre en état de fonctionnement (détecteur de métaux portatif)		
	Engins pyrotechniques factices (au moins deux) permettant la réalisation de mises en situation pratique pour leur neutralisation : fumigène, feux de Bengale, bombes agricoles...)		

Matériel sensibilisation risques terroristes <i>(Articles 2 et 4 du CDC)</i>	Une arme longue fictive de type AK47 ou AKSU, de type « reproduction » ou de type « Airsoft »		
	Une arme blanche fictive en plastique de type couteau ou machette ;		
	Des munitions fictives de calibre 7,62x39, 5,56 ou 223 mm, 9 mm.		
	3 garrots de dernière génération à cliquet de type REVMEDX TX2; 3 garrots de dernière génération tourniquet de type C-A-T. Matériels pour improviser un garrot (exemples : ceintures, vêtements, cravate, etc.) ; Matériels pour improviser l'entrave (exemples : vêtements, ducktape, ...).		

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	19/04/2021	V2	Organisme de formation

DOSSIERS FORMATEURS

<i>(Article 5 du CDC)</i>												
Nom Du Formateur	Conditions de l'arrêté		Ou Conditions de l'arrêté		SST UV 1	Conflits UV 3	Incendie UV 5	Sensi Terro UV 7	Palpation UV 9	Gestion risques UV 11	Event UV 12	Conflits dégradés UV 13
	Attestation pédago	Et 2 ans expérience dans la sécurité	CQP APS ou Titre RNCP niv 4	Et 2 ans expérience dans la formation								

Dossier formateur	Présence d'un contrat de travail ou contrat de prestation		
	Le contrat signé correspond aux déclarations sur le site de l'ADEF		
Formateurs sur la session contrôlée <i>(Article 3 du CDC)</i>	Déclaré sur le site de l'ADEF		
	Intervient sur les modules déclarés		
Suivi de la formation par le contrôleur <i>(Article 3 du CDC)</i>	Le contenu de la formation est conforme au référentiel pédagogique de l'arrêté du 27/06/2017		
	Qualité des échanges : Formateur/Candidats Cohérence questions/réponses		

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	19/04/2021	V2	Organisme de formation

DOSSIER PÉDAGOGIQUE SESSION

Programme de formation <i>(Article 3 du CDC)</i>	Nombre d'heures, hors examen, conforme à l'arrêté en vigueur (175H + 7H Examen)		
Supports de cours <i>(Article 3 du CDC)</i>	Ils sont utilisés pendant la formation avec une nomenclature « Qualité » (date d'édition/ révision/auteur) ;		
Planning détaillé de la formation <i>(Article 3 du CDC)</i>	Disponible et détaillé par module		
	Distribué à chaque stagiaire ou affiché en salle de formation		
	Le nom et signature du formateur sont identifiables par module		
	La durée des modules correspond aux exigences de la réglementation		
Feuilles d'émargements <i>(Article 3 du CDC)</i>	Le nom et prénom du formateur, sa signature par demi-journée (les horaires sont précisées), le module de formation suivi apparaissent sur le document		
	Le nom de l'organisme de formation apparait clairement sur le document		
	Le nom et prénom de chaque stagiaire apparaissent sur le document		
	La signature de chaque stagiaire présent est clairement identifiable par demi-journée		
	Pas de dérogation d'absence sans justificatif		
	Le cas échéant justificatif de rattrapage		
Suivi de la formation par les stagiaires <i>(Articles 2 et 4 du CDC)</i>	Les modalités et supports d'évaluation des acquis de la formation, avec une fiche de suivi et d'évaluation continue théorique et pratique de la formation		
Fiche satisfaction <i>(Articles 2 et 4 du CDC)</i>	Les stagiaires remplissent une fiche satisfaction : évaluation de la formation et du centre		

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	19/04/2021	V2	Organisme de formation

DEROULEMENT EXAMEN.			
Déroulement EXAMEN <i>(Articles 6 et 7 du CDC)</i>	La session a été déclaré conformément aux exigences de la CPNEFP		
	Le nombre de stagiaires est de 4 minimums et de 12 maximums, par session et par examen (y compris les candidats qui se représentent à l'examen).		
Système QCU <i>(Articles 6 et 7 du CDC)</i>	Système informatisé de réponse pour l'examen est disponible : 1 tablette ou ordinateur par stagiaire.		
	Etat de fonctionnement et connexion internet		
Jury et PV <i>(Articles 6 et 7 du CDC)</i>	Le rôle des membres du jury est clairement expliqué aux intéressés		
	Le guide de déroulement de l'examen est remis aux membres du jury		
	Le jury vérifie TOUS les pré-requis des stagiaires et les documents en lien avec la formation et complète le document de synthèse.		
	Les membres du jury sont ceux annoncés pour l'examen et sont déclarés sur le site de l'ADEF		
	Les membres du jury sont présents (2+1 optionnel) et ne font pas partie de la même entreprise. Aucun risque de partialité ne peut être mis en évidence.		
	Le PV d'examen a été établi et validé par tous les membres du jury. La grille de synthèse est bien établie		
	Le jury met en place l'examen conformément au guide de déroulement de l'examen		
	Au moins un membre du jury est présent durant l'épreuve théorique		
	Les candidats présents correspondent à ceux préalablement déclarés		
Conditions des délibérations <i>(Articles 6 et 7 du CDC)</i>	Le Président peut consulter le dossier de suivi pédagogique et inviter le directeur de la formation (ou le formateur) à apporter (sans voix délibérative) son éclairage aux délibérations du jury.		
Conditions de déroulement de l'examen <i>(Articles 6 et 7 du CDC)</i>	Elles sont satisfaisantes : pas de communication entre les candidats durant les épreuves théoriques et pratiques		
	L'environnement ainsi que les moyens mis en œuvre pour les situations pratiques permettent d'évaluer correctement les stagiaires conformément au guide de déroulement de l'examen		
Obligation de suivi des promotions pour France Compétences <i>(Article 9 du CDC)</i>	Le tableau de suivi des promotions est disponible et à jour : un retour exploitable de 30% des certifiés est exigé.		